Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 35 (1927)
Heft: 4

Artikel: La vie sociale des étudiants de Lausanne du XVIme aux XIXme siècle
Autor: Vuilleumier, H.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-27810

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA VIE SOCIALE DES ÉTUDIANTS DE LAUSANNE DU XVIme AU XIXme SIÈCLE

C'est assurément une bonne fortune pour la *Revue historique vaudoise* de pouvoir publier encore une fois un travail du très regretté professeur Henri Vuilleumier. En triant les papiers laissés par son père, M. le pasteur M. Vuilleumier a trouvé un manuscrit qu'il a bien voulu nous soumettre et qu'on trouvera ci-dessous. Nous remercions bien vivement M. Vuilleumier de son obligeance.

Ces pages étaient destinées à être lues dans une séance de la Société de Zofingue qui, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée de Henri Vuilleumier à l'Université comme professeur de théologie, lui avait donné une aubade et un ruban d'honneur.

Au-dessus de la première page du manuscrit, on trouve la note suivante :

« Préparée en 1919, mais restée sur le papier. »

Eug. M.

Messieurs et chers amis, il est temps que je m'acquitte envers vous d'une dette de reconnaissance que j'ai contractée à raison de la part que vous avez bien voulu prendre l'été dernier à mon jubilé professoral. J'ai été, je vous assure, des plus sensible au titre dont vous m'avez honoré. Je vous en ai déjà remercié en la personne de votre président et des autres membres de votre comité d'alors. Mais il me tardait de le faire autrement que par procuration, de le faire *in praesentiâ*. J'ai pensé que la meilleure façon de m'en acquitter était de vous apporter à une de vos séances un petit tra-

vail qui fut de nature à vous intéresser en tant que membres de l'une — et de la principale — de nos sociétés universitaires.

Il s'agit d'une page d'histoire. Le sujet m'a été suggéré par le fait qu'en cette année 1919 Zofingue s'apprête à célébrer le centième anniversaire de sa naissance. Il m'a semblé qu'à ce propos il pourrait y avoir quelque intérêt à savoir *ce qu'a été la vie, spécialement la vie sociale des étudiants lausannois avant l'époque où nos sociétés académiques actuelles ont vu le jour ;* quelles formes cette vie, ces relations sociales ont revêtues au cours des siècles qui se sont écoulés avant cette époque-là. — Sujet peu connu et qui n'a été que partiellement étudié jusqu'à présent. J'ai recueilli quelques matériaux qui s'y rapportent, pour autant que les sources à ma portée m'en ont fourni le moyen. C'est le résultat de ces recherches, faites à bâtons rompus, que je vais avoir l'honneur de vous communiquer aussi succintement que possible.

I

Pour nous représenter ce qu'a pu être au début le genre de vie des étudiants de l'Académie fondée à Lausanne en 1537, commençons par nous rendre compte de *la différence qu'il y avait entre une de ces académies,* créées sous la double influence de l'humanisme et de la Réforme religieuse, *et les anciennes universités du moyen âge ;* ces universités où les jeunes Vaudois, ambitieux de pousser leurs études au delà du degré élémentaire, allaient puiser leur science et acquérir leurs grades académiques.

Le type par excellence de ces universités était celle de Paris [1], qui date de la fin du XIIme siècle et des premières

[1] Voir l'art. « Universitätum », de Pieth, dans *Relig. in Gesch. u. Gegenwart,* t. V, col. 1485 sqq.

années du XIIIme siècle, et où affluaient les lecteurs et les escholiers de toute la chrétienté européenne. C'est elle qui a servi de modèle à toutes les universités, petites et grandes, qui ont surgi au cours du moyen âge dans presque tous les pays de l'Europe.

Ce qui caractérisait ces hautes-écoles, c'est d'abord, comme l'indique leur titre officiel de *Studium generale,* qu'elles avaient pour but principal de mettre leurs élèves à même d'acquérir une *culture générale* telle qu'on l'entendait en ce temps-là. C'est dire que ce qui tenait la plus large place, ce qui attirait de beaucoup le plus grand nombre de maîtres et de disciples, c'était l'enseignement et l'étude de ce qu'on appelait les sept *arts libéraux,* lesquels atteignaient leur point culminant dans la dialectique aristotélicienne. Les trois Facultés dites supérieures, celles de *théologie,* de *droit* et de *médecine* où l'on passait après avoir obtenu le baccalauréat dans cette Faculté propédeutique, comptaient beaucoup moins de professeurs et d'étudiants. Car pour devenir curé, avocat ou médecin-chirurgien, il n'était pas indispensable d'être gradué des dites Facultés, tandis que le titre de *maître ès arts* (équivalant à celui de *D^r^ en philosophie*) était fort recherché et ouvrait à peu près toutes les portes.

Ensuite, — et c'est ce qu'indique l'autre nom de ces institutions, celui d'*universitas,* — elles formaient une grande *corporation* embrassant la totalité du personnel tant enseignant qu'étudiant, l'ensemble des *magistri* et des *scholares;* corporation dotée de diverses franchises et se gouvernant elle-même, sous la haute autorité de l'Eglise, mais *indépendamment du pouvoir civil.*

Au sein de cette communauté corporative, le personnel *enseignant* se groupait par *Facultés* ayant chacune son *doyen.* Les *étudiants,* de leur côté, se divisaient, selon leur pays d'origine, en un certain nombre de *nations* (association de

compatriotes). Chacune de ces nations avait son président ou procureur, et à leur tête à toutes était un *recteur* qui, — à Paris du moins — était un grand personnage : il ne tarda pas à devenir le chef de la Faculté des arts et finit même par prendre le pas sur les doyens des autres Facultés.

Enfin, — divers traits caractéristiques, — ces universités étaient des *internats,* où maîtres et élèves menaient ensemble une vie claustrale, sujette à des règles fort strictes en théorie, mais plus ou moins bien observées dans la pratique. Selon que l'université était plus ou moins fréquentée, il y avait un nombre plus ou moins grand de ces internats, appelés *collegia,* ayant à leur tête un *Principal* et offrant à la fois le logement, la subsistance et les auditoires nécessaires. A côté de ces collèges il existait encore ce qu'on appelait des *Bourses,* c'est-à-dire des pensions particulières, tenues par des maîtres ès arts, à l'usage des escholiers qui n'avaient pas trouvé de place dans l'un ou l'autre des collegia. — A Paris, ces collèges et ces bourses étaient situées non loin les uns des autres dans la partie de la ville connue sous le nom de *quartier-latin.*

Parmi les universités *actuellement* existantes, celles qui, malgré le changement de confession religieuse, ont conservé le plus fidèlement cette organisation médiévale, sont les deux universités anglaises d'*Oxford* et de *Cambridge.* Toutes les autres, même en pays catholique, se sont peu à peu transformées, les unes plus tôt (ainsi celles de l'Allemagne protestante dès les temps de la Réformation, à commencer par celle de *Wittenberg,* sous l'influence de *Mélanchton*), les autres plus tard (ainsi en France sous le sceptre de Napoléon Ier).

Et maintenant, revenons à notre petite académie vaudoise du XVIme siècle. Notons en premier lieu qu'à la différence d'une université telle que nous venons de la caracté-

riser, elle n'avait pas la prétention d'être un *studium generale ;* sous ce rapport, elle ne pouvait pas même se mesurer avec la modeste Université de *Bâle,* la seule qu'il y eût alors en Suisse (dès 1460). Tout comme les hautes-écoles récemment fondées à *Zurich,* à l'instigation de Zwingli, et sur son modèle à *Berne,* elle devait se contenter d'être un *studium particulare.* Par où il faut entendre d'abord : une école destinée à répondre aux *besoins particuliers* de la province qui en était dotée, et en même temps une école à *programme limité.* Son but essentiel était de former des ministres pour l'église évangélique naissante de la nouvelle province romande et des *régents* pour les écoles secondaires de ses petites villes. Elle renonçait donc, jusqu'à nouvel ordre, à former des juristes et des médecins. Aussi, au lieu de quatre *Facultés* comptant au minimum trois ou quatre professeurs chacunes, n'était-elle pourvue au début que de quatre *chaires* en tout et par conséquent de quatre professeurs en titre. L'un d'eux, le premier en rang, représentait à lui seul la *théologie,* ce qui pouvait à la rigueur suffire, parce que la théologie, débarrassée de tout le fatras de la scholastique, se concentrait pour le moment sur l'essentiel : l'interprétation du texte original des Livres Saints. Et en vue de préparer les élèves à cette étude des sources de la religion chrétienne en même temps que de les faire bénéficier d'une culture générale digne de ce nom, animée de l'esprit de la Renaissance, il y avait une chaire des *arts libéraux,* c'est-à-dire de logique, de rhétorique, de mathématiques et de physique, plus — chose alors nouvelle, — deux chaires consacrées spécialement à la *philologie grecque et hébraïque.* Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'à la base de cette Ecole savante était un *Collège latin* de sept classes, qui a eu pendant douze ans l'honneur d'être dirigé par un des latinistes et des pédagogues les plus distingués de la France protestante (Math. Cordier).

Second point à noter : le personnel enseignant et étudiant n'avait pas le privilège de former une corporation distincte, autonome, se gouvernant elle-même, sans que le pouvoir civil eût à s'en mêler. Au contraire, institué par le *Gouvernement des seigneurs de Berne,* et entretenu par lui, c'est aussi de lui que dépendait tout le *corps académique.* Celui-ci jouissait bien de certaines franchises qui assuraient son indépendance vis-à-vis des autorités municipales de Lausanne. (Nous y reviendrons tout à l'heure.) La gestion des affaires académiques courantes était entre les mains du vénérable *Cœtus* des professeurs, assistés des deux pasteurs en titre de l'église de Lausanne et du principal du collège *(Ludimoderator)* et présidés par un *Recteur* de leur choix. Mais aucune décision tant soit peu importante ne pouvait acquérir force de loi sans avoir obtenu la sanction souveraine. — Quant au personnel *étudiant,* il n'avait pas voix au chapitre. Son rôle n'était que réceptif, au point de vue de l'administration non moins qu'au point de vue de l'instruction.

Il n'était pas non plus constitué en *nations* distinctes, en *Landsmannschaften,* comme on les appelait dans les universités d'Allemagne. Cela ne tenait pas tant au fait que la plupart des étudiants étaient de nation *helvétique ;* — car au XVIme siècle le nombre de *Français* réfugiés pour cause de religion était assez considérable, sans compter une minorité d'Allemands, de Néerlandais, d'Italiens et même d'Anglais. Il y aurait donc eu de quoi former sous ce rapport quelques groupes distincts. Mais ce qui, en ce temps-là, prévalait sur les différences de nationalité, c'était la solidarité *confessionnelle:* on se sentait avant tout d'une même société, d'une même famille *spirituelle.*

Enfin le personnel académique n'était pas parqué et cloîtré dans des *Collèges ;* déjà pour la simple raison que n'étant

plus catholique, il n'était pas non plus voué au *célibat*. Chaque professeur avait sa demeure d'office et vivait à son ménage ; parmi les étudiants mêmes, plus d'un, ayant passé l'âge d'adolescence, était père de famille [1]. Il existait bien deux *internats* aux frais du gouvernement : l'un pour *douze jeunes gens,* capables mais sans fortune, sous la direction *d'un praeceptor* qui était, dans la règle, le lecteur ès arts ; l'autre, sous la direction d'un *hospes,* pour ceux qu'on appelait *expectants,* c'est-à-dire les étudiants qui, ayant achevé le cycle ordinaire des cours, étaient tenus, tout en complétant leurs études, de s'exercer à la prédication et à la pratique de l'enseignement, *en attendant* d'être promus à un poste de pasteur ou de régent. Mais le plus grand nombre des étudiants étaient *externes.* Ils se mettaient *en pension* à leur choix et suivant leurs ressources, chez les ministres, les professeurs, les régents du collège ou autres gens de lettres domiciliés à la Cité, dans le voisinage des auditoires académiques.

II

La *Cité* formait alors un vrai *quartier latin.* Sa population académique, sur le *chiffre* de laquelle nous ne possédons pas de données précises, — vers le milieu du siècle elle pouvait bien s'élever à quelques centaines — était *séparée de celle de la ville* autrement encore que par le site topographique de ce quartier. Tout ce qui tenait à l'Académie et au Collège jouissait, comme je l'ai dit, de certains *privilèges* qui en faisaient un petit monde à part. Tant les étudiants que les professeurs et les régents étaient *exemptés des impôts* que la ville levait sur les habitants non-bourgeois et, qui plus est, *soustraits à la juridiction municipale.*

[1] Voir mes articles du *Semeur Vaudois,* 1886, sur « Les 12 escholiers des messieurs ».

Ils n'étaient justiciables que de Monseigneur le Bailli bernois et de sa Cour baillivale siégeant au Château. Si, pour citer un exemple, tel étudiant, natif du vignoble de La Vaux ou de La Côte, recevait de chez lui un tonneau de vin, il n'était pas soumis à l'octroi : la douane municipale n'avait pas le droit de lui faire payer une finance d'entrée. De même l'étudiant qui se faisait appréhender par le guet dans l'un des autres quartiers de la ville pour esclandre nocturne ou tel autre méfait, ne devait pas être conduit au cachot de l'hôtel de ville ni jugé par la police municipale, mais mené à la prison du Château, et son cas était déféré en première instance à la vénérable compagnie académique.

Il y avait là, on le comprend, matière à plus d'une *contestation entre l'Académie et le Conseil de la Ville,* jaloux de son autorité et de ses revenus. Mais régulièrement sa seigneurie baillivale donnait raison à la première. Et si l'affaire allait jusqu'à Berne, les députés de la ville pouvaient être à peu près sûrs de n'y avoir pas gain de cause.

Ces rapports plus ou moins tendus entre le corps académique et l'autorité communale ne devaient guère s'améliorer lorsque, depuis la fin du XVIme siècle, une partie des étudiants prit le parti de se mettre *en pension chez le bourgeois,* et cela, non plus seulement à la Cité, mais dans *le bas de la ville.* C'est ce qui arriva à la suite de la construction des *nouveaux bâtiments académiques,* ceux qui ont abrité pendant trois siècles les auditoires et les classes du Collège, ainsi que la Bibliothèque et, plus tard encore, le Musée. A cette occasion *les deux internats,* logés dans les anciens locaux démolis ou désaffectés, furent *supprimés* et *les fonds,* qui jusqu'alors avaient servi à leur entretien, *convertis* en quatre douzaines de bourses ou, pour employer le terme consacré, de *gages,* que le *Coetus* académique distribuait sous la présidence de Monseigneur le Bailli.

Le fait de n'être plus confinés à la Cité et par conséquent placés jour et nuit sous l'œil vigilant de MM. les pasteurs et les professeurs qui tous habitaient dans ce quartier, ne laissa pas d'amener un sensible *relâchement moral* au sein de la gent escholière. Et cet état de choses regrettable s'accentua encore depuis que les mœurs batailleuses et déréglées, rapportées des universités étrangères, notamment de celles d'Allemagne, par quelques-uns de nos savants en herbe, eurent commencé à contaminer nos milieux relativement puritains. Cela ressort entre autres des plaintes qui se firent entendre lors d'une *enquête ouverte en 1615* par les Excellences de Berne sur les causes de la décadence des études et de la discipline dans notre académie et sur les moyens d'y remédier. Appelés à dire leur mot, les représentants du Conseil de Ville ne manquèrent pas de déplorer que les étudiants ne fussent pas réunis dans des internats et par là même mieux surveillés. LL. EE. ne jugèrent cependant pas à propos de donner suite à cette suggestion. Elles eurent recours, comme nous le verrons, à d'autres moyens pour amener si possible une réforme dans la conduite de la jeunesse studieuse ou censée telle.

Mais auparavant, insérons ici quelques mots sur un mode de vivre qui paraît être entré dans les mœurs de nombre de nos jeunes académiciens au cours de ce même XVIIme siècle.

Je veux parler de ceux qu'on décorait du nom de *archers;* mot qui dérive non pas de *arc,* mais du latin *arca,* le coffre. Voici ce qu'on entendait par là [1]. En ce temps-là l'argent était rare, encore plus rare qu'aujourd'hui. Les étudiants qui n'avaient pas leurs parents à Lausanne, et qui sortaient

[1] Voir Ch. Archinard, « Les Etudiants vaudois, leurs corps et leur vie » *(Semeur vaudois,* 1892, fol. 167). Comp. le « Journal de Fr. Jordan » et les « Mémoires de Christ.-Bj. Carrard ».

de la campagne ou de nos petites villes, n'avaient pas souvent la bourse assez garnie pour se payer le luxe d'une pension en règle. Mais il y avait moyen de s'arranger : tel bourgeois de Lausanne recevait chez lui un plus ou moins grand nombre de ces étudiants à ressources limitées. Il les logeait deux ou trois par chambres et ne leur fournissait que le pain et le lait. Les autres provisions y compris le bois leur étaient fournies par leurs parents. Les denrées étaient serrées dans une *arche,* large bahut qui courait le long de la salle à manger commune. Aux étudiants eux-mêmes de faire à tour de rôle la cuisine et de mettre la table, chacun tirant de l'arche, qui de la viande, qui du fromage, qui des légumes ou des fruits, qui du vin. Vrai *pique-nique* quotidien qui avait le double avantage d'être économique et d'habituer les jeunes gens à un genre de vie pratique en les forçant à mettre eux-mêmes la main à la pâte. — A vivre ainsi pendant des années en *archers,* sous un même toit et d'une existence en commun, ils contractaient entre eux des liens d'amitié pour toute la vie.

Il résulte de là que les relations sociales entre étudiants lausannois reposaient dans bien des cas sur le fait d'être ou d'avoir été *contubernales,* camarades de pension, tout autant que d'être camarades de volée ou originaires d'un même lieu. Ce n'est pas à dire pourtant que, dans tel autre milieu, entre étudiants plus huppés, vivant dans des pensions plus aristocratiques, il n'ait pu se nouer à la même époque des relations fondées sur le principe de la *nationalité,* semblables aux *Landsmannschaften* des universités allemandes. Nous possédons la preuve imprimée noir sur blanc qu'à un moment donné, aux environs de l'an 1670, des *Suisses allemands* de bonne famille avaient formé entre eux une société de ce genre. Elle arborait le nom d'« Amateurs d'arts » *(Gesellschaft der Kunstliebenden zu Losanen)* ; c'était

comme qui dirait une Société de Belles-Lettres, avant la lettre, mais où l'on rendait un culte aux muses *germaniques*. L'un de ses membres, un noble de *Wurstenberger*, de Berne, ayant été appelé à soutenir une thèse théologique du professeur Pierre Davel [1], ses camarades lui dédièrent une *Ode pindarique* dans le style aussi ampoulé que maniéré des cénacles littéraires qui florissaient en ce temps là dans les pays d'Outre-Rhin.

(A suivre.) H. VUILLEUMIER, prof.

UNE COMMUNE QUI DÉFENDIT SES DROITS

Coinsins et son seigneur Vincent de Watteville.

Le petit village de Coinsins, situé à 5 km. au nord de Nyon et à 1 km. à l'ouest de Vich, dépendait au moyen âge de la coseigneurie d'Aubonne. La famille de Mestral d'Aruffens acquit, au XVIme siècle, les droits des seigneurs d'Aubonne sur Coinsins, et les garda jusqu'au XVIIIme siècle. Ils passèrent alors — en 1708 — à Vincent de Watteville.

Celui-ci semble avoir cru que cette acquisition faisait de lui un des seigneurs les plus puissants de la région. Avant d'avoir étudié exactement l'étendue de ses droits, il parla — s'il faut en croire les documents de l'époque — comme s'il n'avait eu au-dessous de lui que des serfs. Tous ses administrés étant de condition libre, il ne tarda pas à avoir un différend avec eux.

M. Rochat, instituteur à Givrins, a bien voulu nous communiquer, sur ce sujet, l'extrait de quelques documents inté-

[1] *Voir Disputation theologica de certitudim salutis fidelicum,* 1673 (Biblioth. cant., B. 846, nº 1).